



# Notice d'emploi N° 8009 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

## Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Phytorégulateur
Formulation:	EC concentré émulsifiable
Teneur en substances actives:	17.5 % trinexapac-éthyl (175 g/l)
Nom UICPA:	ethyl 4-cyclopropyl(hydroxy)methylene-3,5-dioxocyclohexanecarboxylate

## Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

## Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

## Produits commerciaux

### Trinex 175

Numéro d'homologation fédéral: D-6798	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: GP 007005-00/018	Titulaire de l'autorisation étranger: Bernbeck LLP, Royaume-Uni

### Trinexapac-ethyl 175

Numéro d'homologation fédéral: D-6797	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: GP 007005-00/017	Titulaire de l'autorisation étranger: Bernbeck LLP, Royaume-Uni

### Trimaxx

Numéro d'homologation fédéral: I-7042	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 16191	Titulaire de l'autorisation étranger: Nufarm Italia S.R.L., Italie

### Trimaxx

Numéro d'homologation fédéral: F-7043	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2140082	Titulaire de l'autorisation étranger: Nufarm SAS, France

## Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
<b>Grande culture</b>			
Avoine	augmentation de la résistance à la verse	Dosage: 0.4 - 0.6 l/ha Application: stade 32-37 (BBCH).	1
Blé	augmentation de la résistance à la verse	Dosage: 0.4 - 0.6 l/ha Application: stade 31-32 (BBCH).	1, 2

Blé	augmentation de la résistance à la verse	Dosage: 0.4 - 0.6 l/ha Application: stade 31-37 (BBCH).	1, 3
Orge	augmentation de la résistance à la verse	Dosage: 0.8 - 1 l/ha Application: stade 31-37 (BBCH).	1, 3
Seigle	augmentation de la résistance à la verse	Dosage: 0.4 - 0.6 l/ha Application: stade 32-37 (BBCH).	1
Triticale	augmentation de la résistance à la verse	Dosage: 0.6 - 0.8 l/ha Application: stade 31-37 (BBCH).	1
Épeautre	augmentation de la résistance à la verse	Dosage: 0.4 - 1 l/ha Application: stade 31-37 (BBCH).	1, 3

---

#### Charges générales / agronomiques:

- 2 Traitement dans des cultures semées au printemps.
- 3 Traitement dans des cultures semées en automne.

#### Protection des utilisateurs:

- 1 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

#### Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

##### Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.